PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer
Service agriculture forêt

Montpellier, le 26 JAN. 2024

Affaire suivie par : Laurent THOMAS
Téléphone : 04 34 46 62 02
Mél : laurent.thomas@herault.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Le projet de révision allégée du PLU de la commune de Vailhauqués était soumis à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette commission, réunie sous condition de quorum et en séance plénière le 19 décembre 2023, a émis un avis favorable unanime pour la révision du PLU au titre de l'auto-saisine avec une seule observation : la zone N doit également prendre en compte la reconquête des espaces pastoraux et mettre en avant cet objectif au travers du règlement et des futurs porteurs de projet.

Les éléments de motivation de cet avis favorable sont les suivants :

- la révision allégée portant sur le règlement des zones A et N n'induit pas de consommation d'espaces naturels et agricoles supplémentaires.
- le nouveau règlement permet un meilleur encadrement des conditions d'aménagement en secteur A et N mais également il permet de traduire dans le PLU des projets de constructions comme les bâtiments de transformation, conditionnement et commercialisation ou bien d'intégrer des limitations au droit à construire comme les gîtes, les aires de camping et autres constructions pour agritourisme.

M. le Maire
Hôtel de ville
9, Place de la Mairie
34570 VAILHAUQUES

DDTM 34
Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier
CS60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2

- la dimension risque feux de forêts est également mieux appréhender dans le nouveau règlement.

Je vous rappelle que cet avis de la CDPENAF devra figurer parmi les pièces du dossier mis à l'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer de l'Hérault

Fabrice LEVASSORT